

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le
03.02.2023

23-02-018

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT, pouvoir à Laurent Kermabon, Baptiste ROUSSEAU, pouvoir à Laurence Rouède, Marie-Noëlle LAVIE, pouvoir à Monique Julien, Karine BERRUËL, pouvoir à Marie-Sophie Bernadeau, Juliette HEURTEBIS, pouvoir à Philippe Buisson, Edwige NOMDEDEU, pouvoir à Christophe Dardenne, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès Séjournet

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

PONT BEAUSÉJOUR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des transports et notamment les articles L. 2111-9 et L. 2111-10 et suivants, tel que modifiés par la Loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par le PETR du Grand Libournais le 24 novembre 2021,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux ferroviaires et de voirie pour remplacer le pont routier dit Beauséjour, actuellement en restriction de circulation, situé au point kilométrique 546+189 de la ligne ferroviaire n°570 000 reliant Paris à Bordeaux, et sur les avenues Georges Clémenceau et de l'Europe Jean Monnet de Libourne,

Considérant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage SNCF réseau pour les phases dites « projet » et « réalisation » de l'opération :

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_018-DE

Considérant le programme de travaux suivant, défini par les études prévisionnelles :

- a. sur le périmètre des installations relevant de la propriété de la Ville de Libourne : la déconstruction du pont routier existant et la création d'un nouveau pont routier répondant aux caractéristiques définies par la Ville,
- b. sur le périmètre des installations relevant de la propriété de SNCF Réseau : des modifications provisoires et définitives des installations caténares d'alimentation électrique des voies ferrées,

Considérant la durée prévisionnelle de réalisation des travaux de 2023 à 2024,

Considérant le coût total du projet d'un montant de 7 684 700 € HT, réparti en deux volets :

1. Travaux de voirie sur le périmètre des installations relevant de la propriété de la Ville de Libourne d'un montant estimatif de 6 688 800 € HT,
2. Travaux ferroviaires sur périmètre des installations relevant de la propriété de SNCF Réseau, portés financièrement en totalité par la Ville, d'un montant estimatif de 995 900 € HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Etudes	518 600 €	Etat	1 500 000 €	19,52 %
Travaux ferroviaires	978 300 €	Département de la Gironde	1 000 000 €	13,01 %
Maîtrise d'ouvrage travaux de voirie	126 700 €	La Cali	500 000 €	6,51 %
Travaux de voirie	6 061 100 €	SNCF Réseau	100 000 €	1,30 %
		Autofinancement Ville	4 584 700 €	59,66 %
Total	7 684 700 €	Total	7 684 700 €	100,00%

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel estimatif
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'État
- sollicite le commencement anticipé des travaux

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 03.02.2023 et de la publication, le
Fait à Libourne
03.02.2023
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

